Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20251218-2025_073-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 09/01/2026
Et
Publication ou notification du : 09/01/2026

Date de la convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

L'an 2025 et le 18 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de BOIVENT Joseph, Maire.

Présents : BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : GALODÉ Sylvie, JOURDAN Marie-Thérèse, LINAIS Sylvie, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. CATTEAU Jocelyn a donné procuration à Mme GALODÉ Sylvie

Excusé(e)s : Mme HEUZÉ Marine, MM. BALAN Emmanuel, BARRAIN Cédric, BRAULT Christophe, MOTTAY Julien, ORRIÈRE Hubert

A été nommé(e) secrétaire : Mme RABASTE Carine

2025-073 Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie (100 000,00€)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie conclu entre la commune et le Crédit Mutuel a pris fin en juillet dernier.

Aussi, il y a lieu de signer un nouveau contrat le temps d'attendre le versement des subventions.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition reçue par le Crédit Mutuel Arkéa Banques Entreprises. Après examen, le Conseil Municipal est invité à valider la proposition suivante :

- Montant : 100 000,00 €
- Durée : 12 mois
- Marge : 0,79 %
- Index : Euribor 3 mois moyenné
- Commission engagement : 0,25% du montant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

DE RÉALISER auprès du Crédit Mutuel Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels une ouverture de crédit de trésorerie selon les modalités ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Mutuel Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2025

Secrétaire de Séance,
RABASTE Carine

Maire,
BOIVENT Joseph

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT 35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.